



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 31/01/2018

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'autorité environnementale
Projet de Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la
commune de Villemagne (11)
déposé par LANGA SOLUTION**

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement (évaluation environnementale)

N° Garance : 2017-005650

Par courrier reçu par la DREAL le 06 novembre 2017, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Villemagne (11) au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 06 janvier 2018.